



Changer de region ayant les enfants tous les 15 jours.

Par **maxime**, le **29/06/2011** à **16:15**

Bonjour,rn rn rn je vous écrit car je me retrouve dans une impasse notamment le fait que je veuille changer de région et vivre avec mon amie,mais ayant 4 enfants,de 16 ans 14,et de 13 ans,la plus grande étant en apprentissage de pâtisserie,mon fils de 14 ans étant en école professionnelle,et les jumelles qui rentrent en 5eme a la rentrée.rn rn rn comment dois je m'y prendre n'ayant peu de ressource a ce jour,étant au chômage, comment et quels sont les documents a faire,sachant que je suis divorcer et que les enfants vivent chez la maman,je suis dans la banlieue de Grenoble et je souhaite aller dans le nord,je suis inquiet sur les transports,y a t'il un texte qui prévoit aussi du partage des trajets,sachant que je travaillerais surement a ce moment la. je pense devoir attendre pour éviter que la maman porte plainte pour abandon,je veux les avoirs pour les vacances,mais surtout le montant des transports m'inquiète, je vous prie et vous remercie des réponses que je pourrais avoir de vous,merci beaucoup.

Par **corimaa**, le **29/06/2011** à **16:30**

Bonjour, il faut saisir le juge aux affaires familiales du domicile de vos enfants et le prevenir de votre prochain demenagement. La maman ne peut pas porter plainte pour abandon si vous payez toujours la pension alimentaire. Vos frais seront en fonction des revenus/charges de chacun. Comme vous allez vivre avec votre amie, le jaf estimera que vous avez moins de charge que si vous viviez seul.rn rn rn Comme vous ne pourrez plus prendre vos enfants 1 we sur 2, vous pourrez eventuellement demander de les avoir toutes les petites vacances et la moitié des grandes vacances et celles de Noel

Par **maxime**, le **29/06/2011** à **16:40**

merci beaucoup, actuellement je n'en paye plus ayant saisi le j.a.f contenue de mes dettes,je les prends tous les quinze jours comme d'habitude,mais il me semble que j'ai lu qu'on puisse demander que la moitié sois payer aussi de l'autre partie,mais voila pas les moyens de pailler un avocat,sauf peut être avec l'aide juridictionnelle,qu'en pensez vous? merci beaucoup

Par **chris_ldv**, le **29/06/2011** à **16:57**

Bonjour,rnrnLe fait que vous ayez décidé de partir de la région où se trouve vos enfants peut être interprété de 2 manières par le juge aux affaires familiales (JAF):rnrna) vous avez recherché et trouvé un travail mais dans une autre région (le Nord) ET vous payez le reliquat des pensions alimentaires dues à votre ex-femme pour l'éducation de vos enfants >> ce sera porté à votre crédit et vos droits de visite seront maintenus mais l'éventuelle participation financière de votre ex-femme pour les frais de transport sera limitée, même si elle dispose de moyens financiers importants.rnrnb) vous décidez seul de vous éloigner de vos enfants, vous ne payez toujours pas de pension alimentaire ET vous demandez au JAF de mettre à la charge de votre ex-femme tout ou partie des frais de transports pour que vos enfants viennent vous voir >> non seulement vous n'obtiendrez rien mais vous risquez surtout de perdre votre droit de visite.rnrnCordialement,

Par **maxime**, le **29/06/2011** à **17:03**

merci beaucoup,en fait j'ai toujours payer,mais depuis deux années je suis au chômage,travaillant de temps en temps selon le travail qu'il y a actuellement,mais ce jugement est provisoire le temps de remonter les dettes,merci beaucoup,oui mon ex épouse perçoit beaucoup plus que moi sans travailler,et de plus et elle a eu un autre enfant,ne vis pas avec son homme,il paye la pension,sourcé devant les tribunaux avec document a l'appuie des lors que j'ai saisi le jaf,mais ils sont et partent en vacances ensemble,qu'en dites vous merci beaucoup .

Par **mimi493**, le **29/06/2011** à **17:56**

Vous avez de la chance : la mère pourrait porter plainte pour abandon de famille et faire effectuer des saisies pour la pension que vous n'avez pas payée, donc attention, n'abusez pas non plus, elle peut le faire à tout moment

Par **maxime**, le **30/06/2011** à **11:53**

oui en même temps j'avais une saisie arrêt pris sur mes assedics et ne me rester que 400

euros pour vivre,pour tout payer le reste,j'ai du saisir le juge car je m'enfonçais encore plus,seulement ce n'est pas parce-que on est un homme qu'on doit tout subir,et j'ai toujours payer les pensions!!et toujours pris mes enfants!!il faut arrêter de penser qu' une femme doit tout avoir en raison de son statut de femme les enfants sont pas plus a l'un qu'a l'autre et ils appartiennent a personne!!